

Interpellation présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 26 mars 2012

Interpellation urgente écrite

Rupture de collégialité au Conseil d'Etat : au directeur des HUG d'en faire les frais ?

Mesdames et

Messieurs les députés,

En théorie, le Conseil d'Etat assume ses responsabilités gouvernementales et prend ses décisions en tant qu'autorité collégiale. Aussi, les membres du Conseil d'Etat doivent défendre les décisions prises par le collège.

En pratique, la mise en œuvre du principe de collégialité est moins évidente et connaît de temps à autre quelques difficultés. La dernière en date : le conseiller d'Etat en charge du département des finances contredisait les propos de son collègue en charge du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé et président du gouvernement en affirmant que sa position n'était pas celle du Conseil d'Etat. Ce président soutenait, mi-février, le directeur général des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) dans sa décision de privilégier l'embauche de résidents genevois, au lieu de frontaliers, déjà largement représentés (env. 40%). On précisera que le directeur des HUG n'a jamais voulu exclure l'embauche de travailleurs frontaliers, mais simplement favoriser, dans la politique de recrutement de l'établissement public médical, les habitants de Genève face aux candidats venant de l'autre côté de la frontière.

Il est pour le moins curieux de reprocher au directeur des HUG d'aller à l'encontre de la politique du Conseil d'Etat, alors que cette démarche s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat exposée en mai 2011 lors de la présentation d'un dispositif visant à favoriser l'emploi local notamment par le conseiller d'Etat chargé du département de la solidarité et de l'emploi. A cette occasion, le conseiller d'Etat en charge des finances avait reproché à l'économie son

indifférence face au chômage local ainsi que de profiter de la croissance sans jouer son rôle social. Aujourd'hui, la position de ce ministre a-t-elle évolué ? S'agirait-il d'après lui d'exiger des entreprises une démarche volontariste, tout en refusant que l'Etat ou les établissements publics autonomes en fassent de même ?

N'ayant pas fait part de sa position relative à l'embauche prioritaire de résidents genevois aux HUG, la population ignore lequel de ses magistrats s'exprime réellement au nom du collègue.

Ma question est la suivante :

Quelle est la position collégiale du Conseil d'Etat quant à la décision du directeur des HUG d'embaucher en priorité des résidents genevois ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.